

dans nos centres urbains. D'après les chiffres du Conseil national du bien-être social, 3 916 000 Canadiens, soit près de 15 p. 100 de la population entière, vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1985.

Monsieur le Président, ces gens vivaient sous le seuil de la pauvreté: qu'est-ce que le gouvernement a fait? Ils ont eu l'heureuse idée d'augmenter et de taxer des gens dont le niveau de revenu familial était de 8 000 \$ et 9 000 \$ en bas du niveau de ce qu'on appelle la ligne de pauvreté, des gens gagnant 10 500 \$ qui sont maintenant taxés, suite au budget du gouvernement conservateur.

Je souligne, monsieur le Président, qu'un enfant sur cinq né au Canada grandirait, d'après les données de ce Conseil national du bien-être social, dans des conditions de pauvreté. C'est tout à fait inacceptable et je ne comprends pas pourquoi dans ce contexte le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas donné suite à l'engagement qu'il avait pris dans son discours sur le Budget du 26 février 1986, l'année dernière, de procéder à une réorganisation des programmes sociaux afin de redresser cette situation.

Monsieur le Président, les mêmes données nous démontrent que, aujourd'hui, 51 p. 100 des familles canadiennes ont besoin du salaire du père et de la mère pour être en mesure de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté. Les Canadiens attendaient du Budget 1987 qu'il apporte des mesures concrètes pour soulager les familles dans le besoin. C'est le ministre des Finances lui-même qui l'avait promis l'année dernière lorsqu'il avait dit, et je cite son propre discours:

Je compte proposer dans mon prochain Budget de nouvelles mesures pour réformer notre système de dépenses sociales et les dispositions fiscales connexes.

Monsieur le Président, on est rendu au point où le contenu du discours sur le Budget correspond à peine à des engagements qu'un homme politique prend durant une campagne électorale. Parfois on comprend qu'un programme électoral peut se réaliser dans quatre, cinq ans. On connaît l'enthousiasme du moment. A l'occasion, tous les hommes politiques peuvent exagérer dans le langage mais, habituellement, un discours sur le Budget traduit la politique du gouvernement et indique aux Canadiens les intentions de celui-ci en ce qui regarde les différents programmes gouvernementaux.

Et des trois promesses que le ministre des Finances avait faites dans son Budget de l'an dernier, aucune n'a été réalisée.

Alors qu'est-ce que le gouvernement propose aujourd'hui dans ce qu'on appelle pompeusement un discours sur le Budget qui pour moi est plutôt un discours que le ministre aurait dû faire devant son association conservatrice d'Etobicoke. En ce qui a trait à la réforme des programmes sociaux, rien, absolument rien, monsieur le Président. Encore une fois, les conservateurs se sont dérobés à leurs engagements. L'inaction du ministre des Finances vient-elle du fait que les conservateurs ou la plupart des conservateurs—je crois qu'il a, lui, une sensibilité quand même plus grande que plusieurs de ses collègues, et j'aurais espéré qu'il exerce son autorité morale là-dessus, mais je dois conclure que l'inaction du ministre doit prendre sa source dans le fait que la plupart des conservateurs considèrent les programmes sociaux comme un boulet, un fardeau que l'État doit transporter sur ses épaules d'année en année. Révent-t-ils toujours ces conservateurs de mettre la hache dans

les programmes sociaux? Si c'est le point de vue des conservateurs, je vais vous dire tout de suite, monsieur le Président, que ce n'est pas mon point de vue, ce n'est pas non plus celui de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Certes, les programmes sociaux mis sur pied au cours des 20 dernières années par notre parti peuvent et doivent être revus afin de les adapter de façon plus efficace aux situations nouvelles. Je ne crains pas de dire bien haut qu'il est temps—et qu'il est grand temps—de mettre en place une forme de régime de revenu annuel garanti.

Le parti libéral a d'ailleurs adopté, lors de son congrès de novembre dernier, une résolution en ce sens. Nous croyons qu'une formule de revenu annuel, bien coordonnée avec les provinces, peut se réaliser dans le contexte d'une saine responsabilité fiscale. Nous soutenons aussi qu'une formule de revenu annuel garanti serait plus appropriée parce qu'elle favoriserait davantage le maintien et le retour sur le marché du travail. Il est temps de garantir aux Canadiens un revenu annuel convenable car l'écart entre les riches et les pauvres s'est agrandi sous l'effet accumulé des derniers budgets de ce gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, quand on parle de l'écart qui existe entre les pauvres et les riches dans ce pays suite aux trois budgets conservateurs, que dire maintenant de la situation de nos jeunes. Il n'y a absolument rien dans le Budget pour répondre aux besoins des jeunes sans travail. Il n'y a rien dans le Budget non plus pour correspondre à l'engagement que le premier ministre du Canada avait pris, lors de la conférence des premiers ministres des provinces à Vancouver l'automne dernier, lorsqu'il avait promis de procéder à l'implantation du régime de garde d'enfants, ce qu'on appelle «*child care program*».

• (1140)

[Traduction]

... programme de garderies.

Avec son budget d'hier, le gouvernement a donné l'impression que les contribuables pouvaient respirer à l'aise un moment. Le ministre des Finances a donné hier l'impression que l'impôt sur le revenu des particuliers n'augmenterait pas cette année. Je ne suis pas du tout d'accord. Voyons la situation telle que la vivront les Canadiens. Les deux derniers budgets du gouvernement comportaient pour chaque année des hausses d'impôt dissimulées qui permettent d'éviter les annonces publiques et les débats. Donc, en définitive, les contribuables voient leurs impôts augmenter substantiellement chaque année mais les mesures législatives à l'origine de ces hausses ont été adoptées et oubliées depuis longtemps.

De ces hausses d'impôt intégrées dans le régime fiscal, les plus importantes sont la désindexation partielle de l'ancien régime fiscal, la désindexation de l'ensemble des avantages fiscaux relatifs aux enfants et à la famille et, en 1987, la surtaxe de 3 p. 100 qui n'a été en vigueur que six mois l'an dernier. En raison de ces modifications et d'autres mesures, un couple marié qui a deux enfants et dont les revenus des deux conjoints totalisent 30 000 \$ paiera près de 1 000 \$ de plus en impôts en 1987. Par rapport à l'an dernier, il s'agit d'une augmentation de 376 \$ attribuable aux hausses d'impôt dissimulées et aux nouvelles taxes prévues dans le budget conservateur d'hier.